



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00705910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 48 - Cession de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II

Délibération n° 2023/007059

Cession de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	07/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal la cession de deux parcelles communales situées rue Thomas Edison au profit de la société JCA II.

Recette : 1 200 €

La société JCA II dont le gérant est Monsieur Frédéric BALLET a récemment sollicité la commune en vue de l'acquisition de terrains limitrophes à sa propriété « ex Néo Typo » sise rue Thomas Edison.

Ces délaissés de voirie cadastrés section MX n° 412 et 441 d'une contenance totale de 238 m² sont classés en zone UYa du PLU.

Ces emprises ne présentent plus d'intérêt pour la collectivité ; elles constituent des délaissés de voirie qui ont, de fait, perdu leur caractère de dépendance du domaine public routier.

Leur aliénation est donc possible, sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées. En l'occurrence, le seul riverain concerné est la société JCA II.

Conformément à l'article L. 2241.1 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a saisi la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des biens à céder.

Cette estimation en date du 9 septembre 2022 a été fixée à 1 200 €.

Un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les conditions suivantes :

- cession au profit de la société JCA II des parcelles cadastrées section MX n° 412 et 441 d'une contenance totale de 238 m² au prix de 1 200 €,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Le terrain est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT- P29605

La recette sera encaissée au chapitre 77.824.775.0022004.30100

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'aliénation de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II, aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l' élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

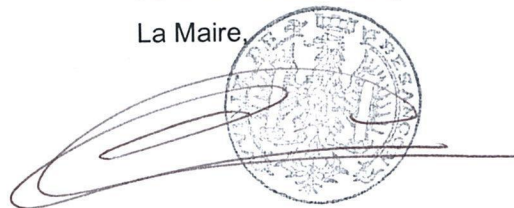
La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

Cession de terrains au profit de la société JCA II parcelles cadastrées section MX n° 412 et 441 situées secteur rue Thomas Edison

